

Cote du document: EB 2020/129/R.1/Rev.2  
Point de l'ordre du jour: 2  
Date: 20 avril 2020  
Distribution: Publique  
Original: Anglais

**F**



Investir dans les populations rurales

## Ordre du jour

### **Note à l'intention des représentants au Conseil d'administration**

Responsable des questions techniques et de la transmission des documents:

**Deirdre Mc Grenra**

Cheffe

Gouvernance institutionnelle et relations avec les États membres

téléphone: +39 06 5459 2374

courriel: [gb@ifad.org](mailto:gb@ifad.org)

Conseil d'administration — Cent vingt-neuvième session  
Rome, 20-23 avril 2020

---

## **Ordre du jour – session virtuelle**

### **I. Points de l'ordre du jour**

#### **1. Ouverture de la session**

#### **2. Adoption de l'ordre du jour [A]**

#### **3. Pour que la crise provoquée par la COVID-19 ne se double pas d'une crise alimentaire – Le Mécanisme de relance du FIDA en faveur des populations rurales pauvres**

#### **4. Questions institutionnelles**

Politiques et stratégies

i) Investissement axé sur les capacités – Plan d'action [A]

iii) Mise à jour de l'approche adoptée par le FIDA pour mettre en œuvre la stratégie des Nations Unies en matière de prévention et de répression du harcèlement sexuel, et de l'exploitation et des atteintes sexuelles: Plan d'action pour 2020–2021 [E]

#### **7. Questions opérationnelles**

a) Cadre des opérations non souveraines du FIDA dans le secteur privé et création d'un fonds fiduciaire pour le secteur privé [A]

c) Propositions de projet/programme et don soumises à l'attention du Conseil d'administration [A]

ii) Projet d'investissement: Fonds d'investissement pour l'entrepreneuriat agricole [séance à huis clos]

#### **8. Questions financières**

a) Rapport du président du Comité d'audit sur la cent cinquante-sixième réunion du Comité [E]

d) Rapport sur l'adéquation des fonds propres [E]

e) Informations orales actualisées sur la procédure de notation de crédit [E] [séance à huis clos]

g) Utilisation des ressources au titre du programme de dons du FIDA pour la mise en œuvre de la Stratégie de collaboration avec le secteur privé et d'autres initiatives [A]

#### **11. Questions diverses**

d) Compte rendu oral concernant la Consultation sur la Douzième reconstitution des ressources du FIDA

## II. Points pour commentaires en ligne

Les représentants peuvent soumettre leurs commentaires sur la plateforme interactive réservée aux États membres.

### 4. Questions institutionnelles

Politiques et stratégies

- ii) Politique révisée du FIDA en matière de dons **[E]**

### 5. Gestion du risque institutionnel **[E]**

- a) Informations actualisées sur la gestion des risques au FIDA
- b) Tableau de bord des risques institutionnels du FIDA

### 6. Évaluation

- a) Rapport du président du Comité de l'évaluation sur la cent huitième session du Comité **[I]**
- b) Évaluations de la stratégie et du programme de pays (ESPP) **[E]**
  - i) Mexique
  - ii) Sierra Leone

### 7. Questions opérationnelles

- b) Programmes d'options stratégiques pour les pays (COSOP) **[E]**
  - i) Afrique orientale et australe
    - a) Érythrée
  - ii) Amérique latine et Caraïbes
    - a) Mexique
  - iii) Afrique de l'Ouest et du Centre
    - a) Sierra Leone

### 8. Questions financières

- c) Étude préliminaire sur la possibilité d'octroyer des prêts à des entités infranationales **[E]**

### 10. Rapports de situation

- a) Plus de transparence pour un meilleur respect du principe de responsabilité – Plan d'action: Rapport annuel de situation pour 2019 **[E]**

### III. Points pour approbation par vote par correspondance

Pour les points ci-après, une motion de vote par correspondance sera transmise à chaque membre; la décision proposée sera présentée et chaque membre sera invité à voter, conformément aux dispositions de l'article 23 du [Règlement intérieur du Conseil d'administration](#)<sup>1</sup>.

#### 7. Questions opérationnelles

- c) Propositions de projet/programme et don soumises à l'attention du Conseil d'administration **[A]**
  - i) Asie et Pacifique
    - b) Chine: Projet de démonstration de revitalisation rurale dans la province du Yunnan
    - c) Pakistan: Projet d'appui aux moyens de subsistance dans les districts de Gwadar et Lasbela II

#### 8. Questions financières

- c) États financiers consolidés du FIDA au 31 décembre 2019 **[A]**
- g) Besoins de financement au titre du quarante et unième tirage sur les contributions des États membres en 2020 **[A]**

#### 9. Questions relatives à la gouvernance **[A]**

- d) Participation d'observateurs aux sessions du Conseil d'administration lors de l'examen des propositions de projet, de programme ou de don
- e) Dates de la visite de pays prévue pour le Conseil d'administration du FIDA en 2021

#### 11. Questions diverses

- c) Mémoire d'accord avec le World Food Law Institute **[A]**

### IV. Pour information **[I]**

Les documents présentés pour information et d'autres informations fournies sur la base du principe d'adaptation à l'objectif visé seront disponibles sur la plateforme interactive réservée aux États membres du FIDA à l'[adresse suivante](#).

<sup>1</sup> **Vote par correspondance**

Lorsque le Conseil doit prendre une décision qui ne saurait être remise jusqu'à la session suivante, mais qui ne justifie pas la convocation d'une session extraordinaire, le Président transmet à chaque membre et à chaque suppléant, par n'importe quel moyen de communication rapide, une motion incorporant la décision proposée, invitant chaque membre à voter sur cette proposition. Les votes sont exprimés dans un délai raisonnable prescrit par le Président; à l'expiration de ce délai, celui-ci enregistre les résultats et les notifie à tous les membres et suppléants. Les membres et les membres suppléants peuvent émettre un "oui", "non" ou "abstention" qu'ils notifient par télécopie, par télex ou par courrier. L'absence de notification écrite passé le délai prescrit par le Président ne vaut pas abstention mais signifie plutôt une non-participation au scrutin et, en cas de non-réponse de la part d'un membre, le vote de son suppléant est retenu. Le vote est valable si des réponses ont été reçues de la part de membres représentant au moins les deux tiers du nombre total de voix dont disposent les membres du Conseil d'administration.